

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six août à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : M. Alain-Stéphane OBERSON – pouvoir à M. Serge LACROIX
..... Mme Annabelle BOUVARD – Pouvoir à M. Jean-Pierre BROCARD
..... M. Robert JEUNET – Pouvoir à Mme Mekkia ED-DHIMENE
..... Mme Rachel BOURGEOIS - Pouvoir à M. Grégoire LONG
..... M. Patrice MOREL
Absente : Mme Magali PEUGET

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 17

Date de la convocation : 20 août 2019

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; M. Jacques BAUDURET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 15 juillet 2019. Aucune remarque n'est formulée.

M. le Maire poursuit en présentant les réunions tenues depuis le 15 juillet 2019, à savoir :

- ✓ Réunion de l'exécutif : mercredi 21 août 2019

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Projet urbain et paysager – Centre-ville : résultat de la consultation
- ✓ Restauration scolaire : résultat de la consultation (2°)

1. Projet de revitalisation du bourg-centre – M. Didier BERREZ

Projet urbain et paysager : attribution des lots

M. Didier Berrez présente le tableau d'analyse des offres pour les 3 lots. Après une première ouverture des plis le 11 juillet 2019, une phase de négociation a été engagée avec les entreprises pour les lots 1 et 2, afin d'optimiser les coûts. Après négociation et analyse des mémoires techniques de chaque entreprise, M. le Maire propose d'attribuer les lots comme suit :

- ✓ Lot 1 – VRD et espaces verts : Groupement SJE (mandataire) – Agence Colas Nord-Est – BP9 – 39570 Messia-sur-Sorne et les Ets. Balland – 813, Avenue Léon Blum – 01500 Ambérieu-en-Bugey pour un montant total de 353 866,40 € HT.
- ✓ Lot 2 – Sols : Ets. France Clôture Environnement – BP9 – Le Mont – 25270 Levier pour un montant total de 215 994,18 € HT.

- ✓ **Lot 3 – Fontainerie** : Ets. France Clôture Environnement – BP9 – Le Mont – 25270 Levier pour un montant total de 58 400,00 € HT.

Et de l'autoriser à signer le marché et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire rappelle que les travaux de déconstruction des immeubles de la Côte du Four par les Ets. Gaial doivent reprendre mi-septembre. Les travaux du centre-ville démarreront mi-octobre pour une durée prévisionnelle de 26 semaines hors intempérie. Une réunion de lancement avec les entreprises sera organisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, afin de caler le phasage des opérations. Puis, une réunion de présentation de ce phasage sera organisée avec les commerçants et les usagers du centre-ville.

Opération façade-balcon – Etude du cabinet WOW (Marie Byais-Primas, architecte) :

M. le Maire rappelle que deux revues de projet se sont tenues les 15 mai et 9 juillet 2019 pour présenter l'avancement de l'étude par le cabinet d'architecture mandaté.

La 1^{ère} phase de l'étude comprend l'arpentage et le ciblage des façades sur jardin, avec un inventaire des rénovations privées (1^{ère} opération façade) et un repérage des parcelles en propriété communale. La 2^{ème} phase comprend des propositions de prescriptions et un nuancier pour des travaux de ravalement de façade, le traitement des garde-corps, entourages de fenêtres, marquises etc. pour les rues Pasteur, Roussin, Voltaire, du Murgin et Anatole France.

L'équipe d'architecte du cabinet Wow a prévu une rencontre le samedi 14 septembre 2019 à la maison du projet avec les particuliers, propriétaires d'immeubles dans le secteur concerné, qui souhaitent engager des travaux. Un mailing postal a été envoyé le 22 août aux propriétaires du centre-ville.

Suite à ces entretiens, il appartiendra au Conseil Municipal de définir une politique d'accompagnement pour cette opération façade – balcon : périmètre exact, montant des subventions etc. En outre, une proposition d'animation de cette opération sera faite par le cabinet WOW.

Aménagement de la Côte du Four :

Comme évoqué précédemment, la finalisation des travaux de démolition consistera à évacuer les déblais et à traiter les poutres et murs restants (Ets. Gaial). Ceci permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre « Chardon & Paysages » de finaliser le projet d'aménagement urbain et paysager pour le secteur de la Côte du Four. L'objectif est de présenter le dossier de demande de subvention à l'Etat au titre des financements 2020 avant le 31 décembre 2019.

Ouverture de la maison du projet :

Monsieur le Maire rappelle que la maison du projet est désormais ouverte tous les samedis matin de 10h00 à 12h00 à compter du 24 août 2019, afin de permettre aux personnes en activité de se rendre à la maison du projet.

2. Avancement des travaux des commissions communales

2.1. Commission Affaires Sociales – Logement - M. Jean-Pierre BROCARD

Elections municipales 2020 :

M. Jean-Pierre Brocard informe les conseillers municipaux que les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2020. Un décret d'application doit être publié en septembre 2019.

2.2. Commission Education – Culture – Vie associative – Mme Laurence MAS

Rentrée scolaire 2019-2020

Mme Laurence Mas rappelle que la rentrée scolaire est fixée au lundi 2 septembre 2019 pour les écoles du 1^{er} degré. Les prévisions d'effectif sont les suivantes :

- ✓ Ecole primaire et maternelle publique : 170 élèves, dont 61 à l'école maternelle et 109 à l'école élémentaire
- ✓ Ecole privée Saint-Joseph : environ 110 élèves

Par ailleurs, à compter de cette rentrée scolaire, une nouvelle répartition des effectifs dans les classes de l'école publique sera appliquée, à savoir des cours doubles de la Toute Petite Section au CM2. L'école publique intégrera également les élèves de Lect-Vouglans (10 élèves).

Suite au départ à la retraite d'Annie Buffaut, Sonia Quirico assurera son remplacement en tant qu'enseignante. La direction des écoles maternelle et primaire sera assurée par un seul directeur. Fabrice Despres étant nommé proviseur-adjoint au lycée Pré-Saint-Sauveur à Saint-Claude, la nomination du nouveau directeur est en cours. Enfin, Mme Esther Pernin, ATSEM à Lect a rejoint l'équipe d'ATSEM de Moirans-en-Montagne.

Mme Laurence Mas informe les conseillers que le tour des écoles aura lieu le lundi 9 septembre 2019 à 9h00.

Bilan des manifestations estivales

Mme Laurence Mas fait part du courrier de remerciement de Mme Dominique Lacroix, présidente d'Idéklic, suite à la 30^{ème} édition du festival. Ces 4 jours de festival se sont très bien déroulés aussi bien pour les spectacles que pour les ateliers. Mme Laurence Mas précise toutefois que le phasage de la dernière soirée a été pénalisé par le spectacle final, dont la durée a été plus importante que prévu, ce qui a largement retardé le tir du feu d'artifice.

D'autre part, les marchés nocturnes des 18 juillet et 22 août 2019 ont attiré beaucoup de monde cette année, sans doute en raison des animations proposées à la fois par les commerçants et le comité culturel d'animation.

Le bilan de la fête patronale est plus mitigé, la date (début août) ne permet pas forcément aux personnes locales de participer.

Mme Laurence Mas présente l'état des inscriptions des associations au forum prévu le samedi 7 septembre 2019, soit 23 associations inscrites. Une médaille viendra récompenser les personnes bénévoles : chaque association a été interrogée afin de recueillir leur proposition de bénévoles méritants au sein de leur structure.

M. le Maire confirme que cet été a été très animé avec un budget alloué correct, mais aussi grâce à une météo favorable. Il remercie les personnes qui se sont chargées de ces animations, en particulier Jacques Bauduret et Laurence Mas. M. le Maire tient également à remercier Sandrine Prudent et l'équipe du fleurissement, y compris les services techniques communaux en charge de la propreté de Moirans-en-Montagne.

2.3. Commission Travaux et Environnement – M. Didier Berrez

M. Didier Berrez informe les conseillers municipaux qu'une plainte a été déposée auprès des services de la gendarmerie suite aux tags sur le boulodrome et d'autres bâtiments.

Restauration scolaire : attribution des lots (2^{ème} consultation)

M. Didier Berrez rappelle qu'au cours du conseil municipal du 15 juillet 2019, les lots n°3, 5, 7 et 8 n'ont pas été attribués. Suite à une nouvelle consultation engagée selon la procédure adaptée (articles R-2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique), il est proposé d'attribuer les lots du marché de travaux comme suit :

Lot n°3 – Plâtrerie-peinture et faux plafonds : Ets. SAS Peinture Color Poulain – 39, rue du Curé Marquis – ZI Est St-Lupicin– 39170 Côteaux du Lizon pour un montant de 22 848,20 € HT.

Lot n°5 – Sols souples : SARL Saint-Claude Moquette – 10, rue Edouard Branly – 39200 Saint-Claude pour un montant total de 5 488,75 € HT.

Lot n°8 – Electricité – courants faibles : EURL Pernot 3^E – 4, Route de la Saisse – 39130 Pont-de-Poitte pour un montant total de 25 699,00 € HT.

Lot n°7 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage : aucune offre n’ayant été réceptionnée, une nouvelle consultation a été engagée.

Et d’autoriser le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Forêt communale – Destination des coupes de bois 2020

Comme chaque année, M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la destination des coupes de l’année suivante, puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois. Il est proposé au conseil municipal d’approuver l’état d’assiette des coupes 2020 et de demander à l’ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

- ✓ Vente de gré à gré par soumission :
 - Feuillus en bloc et sur pied : parcelles n°50-51-53-60-61-76-82-3-4-15-71-72
 - Résineux façonné à la mesure : parcelles n°11 – 43 – 46
- ✓ Affouage : parcelles n°101-102-103-104-105-106-107-108-109

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Forêt communale – Affouage :

M. le Maire propose de destiner le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 101-102-103-104-105-106-107-108-109 d’une superficie cumulée de 3 ha à l’affouage sur pied. Il est proposé d’arrêter un règlement d’affouage et de fixer le volume maximal à 30 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort. Le montant total de la taxe d’affouage est de 8 € HT/m³, le montant de la taxe d’affouage s’élèverait à 187,20 € TTC par affouagiste.

L’exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d’exploitation forestière. Le délai d’exploitation est fixé au 15 avril 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Acquisition des parcelles de Mme Lerat lieu-dit « La Fin »

M. le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Lerat a mis en vente les parcelles cadastrées section AN n°108 et 109 au lieu-dit « La Fin », soit 19 150 m² jouxtant la forêt communale soumise au régime forestier. La commune peut exercer son droit de préemption au titre du Code Forestier.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a donné délégation pour l’exercice du droit de préemption urbain au titre du Code de l’Urbanisme et non du Code Forestier. Il est donc nécessaire de prendre une délibération.

M. le Maire propose d’exercer son droit de préemption pour l’acquisition des parcelles cadastrées section AN n°108 et 109 sises au lieu-dit « La Fin », au prix de 4 100 €, payable comptant le jour de la signature de l’acte authentique de vente et précise que le transfert de propriété et l’entrée en jouissance interviennent à la signature de l’acte authentique de vente.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme Rachel BOURGEOIS rejoint la séance à 19h30.

2.4. Commission des finances – M. Jacques Bauduret

Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2018 – 2020

Avenant n°2 – Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2018-2020

M. Jacques Bauduret rappelle que le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2018-2020 prévoit un fonds de concours versé par la CC Jura Sud, suite à la baisse de fiscalité opérée par la commune de Moirans-en-Montagne. Ce fonds de concours est calculé sur la base du produit fiscal attendu et prend en compte le montant du FPIC. Pour l'année 2019, le montant du FPIC pour Moirans-en-Montagne est de 49 024 €. Le fonds de concours qui en résulte pour Moirans-en-Montagne est de 98 687 €. Par ailleurs, l'avenant n°2 à la convention du PFFS prévoit un fonds de concours de la commune de Moirans-en-Montagne au bénéfice de la CC Jura Sud d'un montant de 15 000 € (fonds de concours de fonctionnement) et de 6 628,72 € (fonds de concours d'investissement). Il est proposé d'approuver le montant de ces fonds de concours et l'avenant n°2 à la convention du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 1

Fonds de concours versé par la CC Jura Sud au bénéfice de la commune de Moirans-en-Montagne

Conformément aux termes de l'avenant n°2 de la convention du PFFS, il est proposé de demander un fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 98 687,00 € à la Communauté de Communes Jura Sud, en vue de participer au financement de l'entretien des équipements et bâtiments communaux.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 1

Fonds de concours versé par la Commune de Moirans-en-Montagne à la CC Jura Sud

D'autre part, la commune de Moirans-en-Montagne s'engage, dans la convention du Pacte Financier et Fiscal et son avenant n°2, à soutenir des équipements intercommunaux par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Jura Sud. Il est proposé aux conseillers municipaux d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes Jura Sud, en vue de participer au financement d'Idéklic, à hauteur de 15 000 €, et un fonds de concours en vue de participer aux études engagées pour la modification du PLU à hauteur de 6 628,72 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 1

3. Questions diverses et communications :

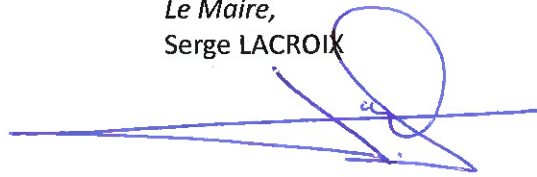
M. le Maire fait part des remerciements suivants suite à l'envoi des brèves municipales :

- ✓ Mme Danielle Brulebois, députée du Jura
- ✓ M. Jean-Marie Sermier, député du Jura


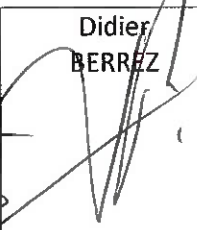



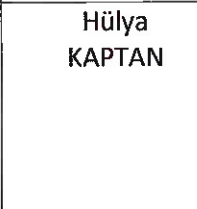

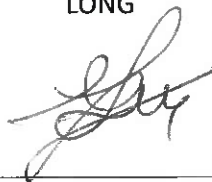


M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h15.

Le secrétaire de séance
Jacques BAUDURET

Le Maire,
Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| Jean-Pierre BROCARD  | Laurence MAS  | Didier BERREZ  | Nicolas BOEUF  | Rachel BOURGEOIS  |
| Catherine DURY  | Mekia ED-DHIMENE  | Hülya KAPTAN  | Jean-Pierre LANCON  | Grégoire LONG  |
| Eddy LUSSIANA  | Sandrine PRUDENT  | | | |